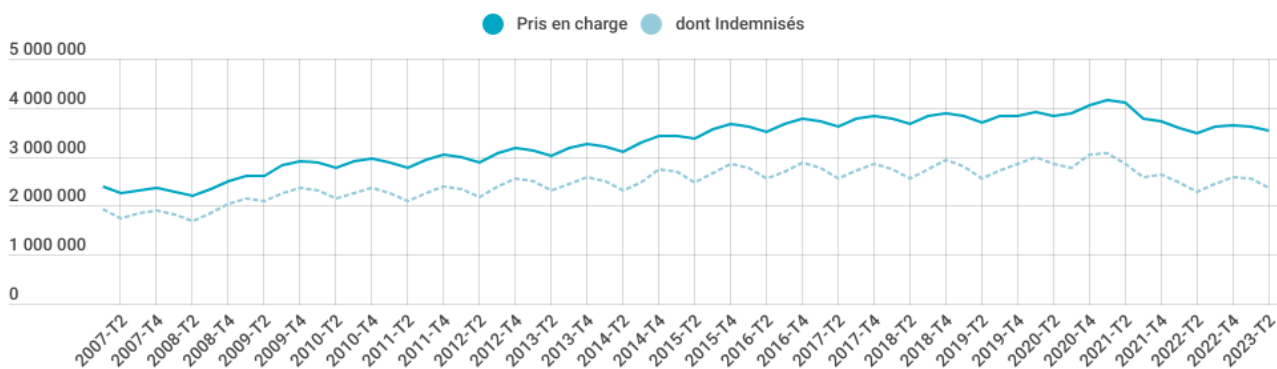


2,4 MILLIONS D'ALLOCATAIRES INDEMNISÉS AU 2^E TRIMESTRE 2023

Chaque trimestre, l'Unédic publie les indicateurs clés de l'Assurance chômage. A la fin du deuxième trimestre 2023, le nombre d'allocataires indemnisés augmente de 4 % par rapport à la même période en 2022.

Allocataires de l'Assurance chômage. A la fin du deuxième trimestre 2023, l'Assurance chômage prend en charge 3,5 millions de personnes, dont 2,4 millions étaient indemnisées, en hausse de 4 % par rapport au deuxième trimestre 2022. Après une nette baisse des entrées début 2022 liée au passage de 4 à 6 mois requis pour ouvrir un droit dans un contexte d'emploi favorable, le nombre d'allocataires remonte, notamment du fait du ralentissement des créations d'emploi et de l'allongement de la durée des droits chômage de la réforme 2021 pour les allocataires aux parcours fractionnés (voir encadré).

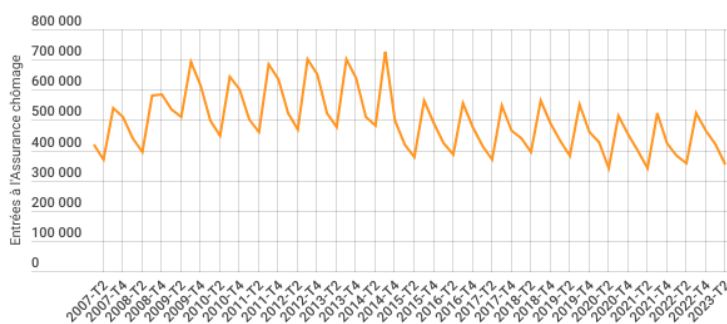
Au deuxième trimestre 2023, 2,4 millions d'allocataires indemnisés



Source : Fichier national des allocataires
Champ : Allocataires en ARE, AREF, ASP, ATI

Inscrits à Pôle emploi. Au deuxième trimestre 2023, 6 millions de demandeurs d'emploi sont inscrits à Pôle emploi (-2 % sur un an), dont 2,8 millions en catégorie A (-5 % sur un an). Cette catégorie regroupe les personnes tenues d'effectuer des actes positifs de recherche d'emploi et sans emploi au cours du mois. L'appartenance à cette catégorie n'implique pas nécessairement une indemnisation par l'Assurance chômage.

Au deuxième trimestre 2023, 352 000 nouvelles ouvertures de droit à l'Assurance chômage



Source : Fichier national des allocataires
Champ : Entrées à l'Assurance chômage (ouvertures de droit initiales)

Entrées à l'Assurance chômage. Au deuxième trimestre 2023, 352 000 personnes qui ont perdu leur emploi ont ouvert ensuite un droit à l'Assurance chômage, un nombre stable sur un an.

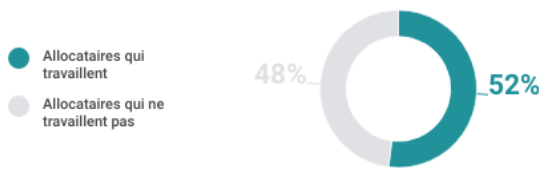
Depuis mi-2014 et l'introduction du rechargement des droits, les effectifs d'entrées initiales ont baissé. De mi-2020 à mi-2021, le nombre d'entrées a encore diminué durant la période de prolongation des droits et d'activité partielle mise en place pour contrer les effets économiques de la pandémie Covid-19.

Depuis, elles restent à un niveau légèrement plus bas qu'avant les confinements, du fait du passage de 4 à 6 mois d'affiliation nécessaires.

Part des allocataires qui travaillent. A la fin du deuxième trimestre 2023, 52 % des allocataires pris en charge travaillent une partie du mois tout en étant inscrits à Pôle emploi. Cette proportion s'est stabilisée depuis deux années à un niveau plus élevé qu'avant la réforme 2021, en lien avec le dynamisme du marché du travail et l'incitation à travailler avec des allocations plus basses.

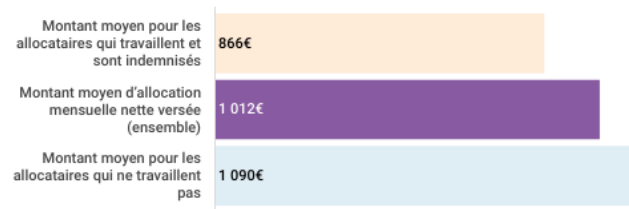
Montant de l'allocation. Le montant moyen de l'allocation mensuelle nette reçue/versée est de 1 012 € au deuxième trimestre 2023. Les allocataires qui travaillent et cumulent leur revenu avec une allocation (dans la limite de leur salaire perdu) touchent en moyenne 866 € d'allocation et les allocataires qui ne travaillent pas du tout dans le mois perçoivent en moyenne 1 090 €.

La moitié des allocataires de l'Assurance chômage travaillent



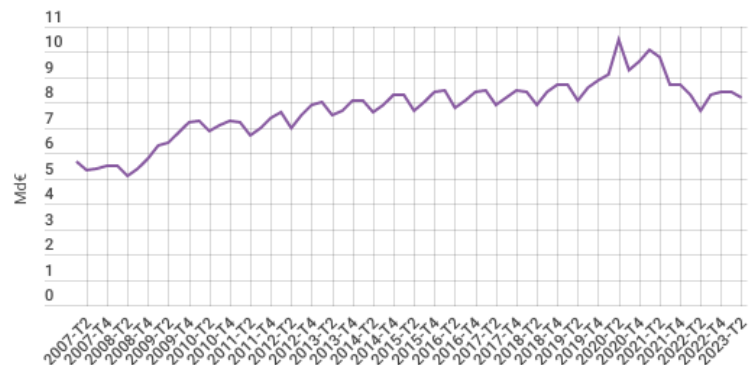
Source : Fichier national des allocataires
 Champ : Allocataires ayant un droit ouvert au titre de l'ARE, l'AREF, l'ASP, l'ATI, l'AREP ou une allocation antérieure

Une allocation mensuelle moyenne nette de 1012 euros



Dépenses d'indemnisation. Au deuxième trimestre 2023, les dépenses trimestrielles d'indemnisation s'élevaient à 8,2 Md€, en hausse de 6 % par rapport au même trimestre l'année précédente, en lien notamment avec la hausse du nombre d'allocataires et les revalorisations des allocations d'assurance chômage décidées en juillet 2022 et avril 2023.

Au deuxième trimestre 2023, 8,2 Md€ de dépenses d'indemnisation

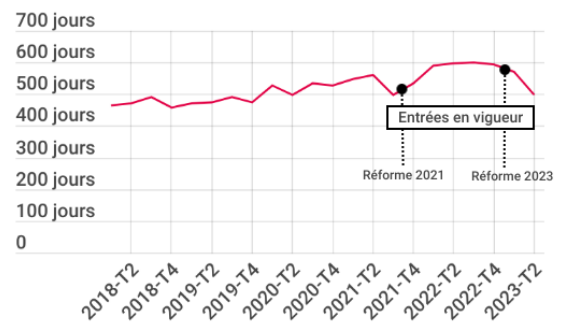


Source : Fichier national des allocataires
 Champ : Allocataires de l'Assurance chômage (ARE, AREF, ASP, ATI, ARCE, ADR et allocations équivalentes), y compris intermittents du spectacle

FOCUS SUR L'ÉVOLUTION DE LA DURÉE DES DROITS

Les réformes successives de l'Assurance chômage en 2021 puis 2023 ont modifié la durée potentielle moyenne du droit chômage pour les nouvelles ouvertures de droit. La réforme entrée en vigueur en 2021 l'a allongée, celle entrée en vigueur en 2023 l'a raccourcie d'une proportion équivalente.

Durée potentielle du droit à l'ouverture, en moyenne sur le trimestre



Source : Fichier national des allocataires
 Champ : Ouvertures de droits à l'assurance chômage (y compris rechargements), hors intermittents du spectacle